



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des
solidarités**

ARRÊTÉ

**fixant la composition de la commission de contrôle de l'évaluation
des connaissances et des capacités professionnelles
des élèves puéricultrices de l'école de puériculture
du centre hospitalier universitaire de Brest
Année 2025/2026**

**Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code de la santé publique, livre IV, titre III ;

Vu le décret n°90.118 du 12 décembre 1990 modifiant le décret n°47.1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'État de puériculture ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'État de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, modifié ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2000 modifiant de précédents arrêtés relatifs aux formations et examens paramédicaux relevant de la compétence du secrétariat d'État à la santé et à l'action sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2026-07-15 DREETS/DSG en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et compétences générales de la DREETS Bretagne ;

Vu la décision N° R53-2026-07-15-00037 en date du 15 juillet 2026 portant subdélégation de signature au titre des compétences générales (compétences Préfet région) de la DREETS ;

Sur proposition de l'école ;

ARRÊTE

Article 1 : La commission de contrôle de l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles des élèves puéricultrices de l'école de puériculture du centre hospitalier universitaire de Brest est composée comme suit pour l'année 2025/2026 :

Présidente : Stéphane LAURE, responsable de service, représentant le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne.

Membre de droit : le Directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant.

Au titre des pédiatres

- Titulaire : Docteur Séverine CROLY, pédiatre, CHU de Brest
- Suppléante : Docteur Julie GENDRAS, pédiatre, CHU de Brest

Au titre des puériculteurs

En secteur hospitalier :

- Titulaire : Madame Sophie MARZIN, infirmière puéricultrice, cadre de santé, CHU de Brest
- Suppléant : Madame Marine DOUGUET, infirmière puéricultrice, CHU de Brest

En secteur extra hospitalier :

- Titulaire : Madame Aurélie HERBIN, puéricultrice directrice SPIC Crèche, PLOUARZEL
- Suppléante : Madame FONDEVIOLE, puéricultrice, directrice multi-accueil Eric Tabarly, Plouzané

Au titre des personnes compétentes en pédagogie

- Titulaire : Madame Delphine ANDRE-PETON, cadre de santé, formatrice IFPS Brest
- Suppléant : Monsieur Jean-Jacques ROMUALD, cadre de santé, formateur IFPS Brest

Article 2 : Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne et le Directeur de l'institut sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cesson-Sévigné, le 4 septembre 2026

DREETS BRETAGNE

Service Formation, Certification, Métiers
Immeuble Le Newton

3 bis Avenue de Belle Fontaine - CS 71714
35517 CESSON -SEVIGNE Cedex

Vincent SEVAER

